Établissement d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers

Protection des mineurs isolés étrangers

320 boulevard du Val, Entrée A - 14200 Hérouville-Saint-Clair

Description des missions de la structure

Le dispositif pour mineurs isolés étrangers de Caen réalise une évaluation de la minorité et de l'isolement des jeunes isolés étrangers et assure leur hébergement temporaire pendant l'évaluation. Il a également pour mission la prise en charge pérenne des mineurs isolés étrangers orientés par le Conseil départemental du Calvados, à travers un hébergement et un suivi socio-éducatif.

Date d'ouverture	**Septembre 2006**
Nombre de places	**90**

Activité de l'établissement en 2017

L'année a été marquée par l'augmentation du nombre de jeunes accueillis. Tout l'enjeu fut de conserver la même qualité de prise en charge. Un gros travail a été effectué du côté de la scolarisation et de l'insertion professionnelle. Ainsi, sur 27 jeunes qui ont passé un examen, du CAP au baccalauréat, en juin 2017, 26 l'ont obtenu. Le nombre de contrats d'apprentissage signés a doublé. Par ailleurs, 2017 a vu la création du « service extérieur pour jeunes isolés étrangers ». Deux volets d'accompagnement coexistent :

- le suivi de jeunes majeurs en voie de quitter la protection de l'enfance (accompagnement à l'autonomie) ;
- l'accompagnement juridique et éducatif de mineurs isolés étrangers confiés à des familles d'accueil, ou à des tiers hébergeant.

Événement majeur de l'année

En partenariat avec la bibliothèque d'Hérouville, l'Institut international des droits de l'homme et de la paix, la Protection judiciaire de la jeunesse et les réalisateurs Camille Julie et Nicolas Glorieux, nous avons travaillé sur le vivre-ensemble. Le projet s'est étalé sur une année. Des débats, des échanges et des ateliers partagés ont été organisés. Deux parcours de vie de jeunes MIE pris en charge ont été retenus pour le web-documentaire disponible sur le site internet : www.suis-moi.fr

Informations sur le public accueilli en 2017

- **178** évaluations ont été réalisées.
- **95** jeunes mis à l'abri par mois (en moyenne).
- **41** jeunes sont entrés dans le dispositif.
- **132** jeunes ont été suivis dans le dispositif.
- Durée moyenne de prise en charge des jeunes sortis dans l'année : **21** mois en moyenne.
- **16,4** ans : âge moyen des jeunes à leur admission.
- Pays d'origine des jeunes pris en charge : **Mali, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Albanie, Inde.**
- Répartition par sexe en mise à l'abri : Filles : **5 %** Garçons : **95 %**
- **7** demandes d'asile ont été déposées.
- **3** protections internationales ont été accordées.
- **18** titres de séjour ont été délivrés.
- **3** jeunes ont bénéficié de la classe interne sur l'établissement, mais 29 en comptant ceux du pôle évaluation.
- **92** jeunes ont été scolarisés auprès de l'Éducation nationale.
- **40** jeunes ont conclu un contrat d'apprentissage.
- **85** contrats jeunes majeurs ont été obtenus.

La parole à ...

M., 16 ans,

« Je suis vraiment content d'être à France terre d'asile. C'était dur et surtout long d'être reconnu mineur. Aujourd'hui, j'habite un appartement et je fais un CAP boulangerie. J'ai pu obtenir mes papiers et un contrat jeune majeur. Je vais réussir, merci à tous. »